

<b>Déclaration des performances – Attestation de conformité n°1701071063-001</b> <b>Gravillons recyclés mixtes 10/63 – CE2+</b> N° de décision de l'enregistrement de sortie de statut de déchet : 2022/SSD2-A/0072																	
<b>NBN EN 13242:2002+A1:2008</b> Granulats pour matériaux traités aux liants hydrauliques ou matériaux non traités pour les travaux de génie civil et pour la construction des chaussées																	
L'organisme notifié COPRO n° 1137 a délivré un certificat de conformité du contrôle de la production de JARDIN PLUS – DIVISION RECY PLUS selon le système 2+ (n° du certificat 1137-CPR-2028/20).																	
<b>Nom de l'usine de production</b>										JARDIN PLUS – DIVISION RECY PLUS							
<b>Adresse et coordonnées de contact du producteur :</b>										Rue du Progrès 10, 1400 Nivelles TEL: 067/84.15.70 - FAX: 02/387.09.02 Courriel : <a href="mailto:info@jardin-plus.be">info@jardin-plus.be</a> Site internet : <a href="http://www.recyplus.be/">http://www.recyplus.be/</a>							
<b>Code d'identification unique du produit</b>					<b>Identification du produit</b>					<b>Matériau</b>							
1701071063					10/63					Gravillons recyclés mixtes							
PERFORMANCES DECLAREES DANS LE CADRE DU MARQUAGE CE																	
GC80/20	GT apd	Rc40+	Rcug50+	Rb50-	Ra10-	Rg2-	X1-	FL5 -	f4-	MB 10-	LA npd	MDE npd	SS npd	MS npd	V npd		
GRANULARITE																	
Ouverture du tamis				Ouverture du tamis (mm)						Pourcentage passant déclarée (%)							
2 D				125						Égale à 100							
1,4 D				90						Égale à 100							
D				63						Entre 85 et 99							
d				10						Entre 0 et 20							
d/2				5						Entre 0 et 5							
LEGENDE																	
d/D	Granulométrie (NBN EN 933-1)			Identification (NBN EN 933-11)			FI	Coefficient d'aplatissement (NBN EN 933-3)									
f	Teneur en fines (NBN EN 933-1)			Rc	Débris de béton			MS	Résistance au sulfate de magnésium (NBN EN 1367-2)								
MB	Bleu de méthylène (NBN EN 933-9)			Rcug	Débris de béton, pierres naturelles et verre			F	Résistance Gel/Dégel (NBN EN 1367-1)								
LA	Los Angeles (NBN EN 1097-2)			Rb	Débris de maçonnerie			V	Stabilité volumique (NBN EN 1744-1 § 19.3)								
MDE	Micro Deval (NBN EN 1097-1)			Ra	Débris asphaltique			M.O.	Présence de matières organiques (NBN EN 1744-1 § 15.1)								
MVA	Masse volumique réelle (NBN EN 1097-6)			Rg	Débris de verre			SS	Sulfates solubles dans l'eau (NBN EN 1744-1 § 10.2)								
MVV	Masse volumique en vrac (NBN EN 1097-)			X	Contaminants non flottants			S	Soufre total (NBN EN 1744-1 § 11)								
WA24	Absorption d'eau 24h (NBN EN 1097-6)			FL	Contaminants flottants			Apd	Aucune performance déterminée								
GA	Catégorie granulaire			-	-			-	-								

Le produit livré satisfait aux critères visés au point 1.3 de l'annexe 2 à l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2019 portant exécution la procédure de sortie du statut de déchet. JARDIN PLUS – DIVISION RECY PLUS applique un système de gestion conforme aux exigences de la section 4 de l'annexe 2 à l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2019 portant exécution la procédure de sortie du statut de déchet prévue et qui a été vérifié par un organisme d'évaluation de la conformité accrédité pour cette réglementation. Cette déclaration de performance a été établie conformément avec les articles 4. 6. 66 et les annexes III du règlement (EU) No. 305/2011 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2011. En application de l'article 2.2.3 de l'annexe II de l'AGW SSD, JARDIN PLUS – DIVISION RECY PLUS informe ses clients que la qualité environnementale des granulats n'est pas systématiquement connue avant le déstockage des lots. Les détenteurs successifs des matériaux doivent en être informés. En cas de non-conformité environnementale déterminée à postériori, JARDIN PLUS – DIVISION RECY en informera immédiatement le client qui devra en informer les détenteurs successifs.

Nous déclarons que les performances de tous les granulats référencés ci-dessus sont conformes à celles déclarées. La présente déclaration des performances est établie sous notre seule responsabilité et je certifie que les renseignements ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi.

Fait à Nivelles, le 9 février 2024

 Florence de Tollenaere, Responsable  
 Qualité


  
 Florence Grosjean

